

Directives du Programme d'Électrification de votre parc automobile

Aperçu du programme

L'Agence des Transports est heureuse d'annoncer le lancement du Programme d'Électrification de votre flotte visant à encourager l'électrification des véhicules et à réduire les impacts climatiques des flottes commerciales, municipales et à but non lucratif. Ce programme incitatif aidera les propriétaires d'entreprises à financer le remplacement des véhicules à moteur à combustion interne (MCI) par des véhicules électriques branchables (VE) plus propres ou à éviter d'ajouter des MCI à leur flotte. Combiné à d'autres incitations fédérales, étatiques et de sociétés d'électricité, les propriétaires de flottes éligibles pourraient avoir l'opportunité d'économiser des milliers de dollars sur des options de transport propres.

Éligibilité

Ce programme de subvention de 500 000 \$ est disponible pour tous les propriétaires de flottes commerciales, municipales et à but non lucratif enregistrées au Vermont, sur une base de premier arrivé, premier servi.

Les subventions seront accordées sous forme de remboursements jusqu'à 2 500 \$ pour chaque véhicule MCI remplacé ou évité, avec un maximum de 20 incitations autorisées par flotte pendant la durée du programme. Les organisations de services de mobilité à but non lucratif fournissant aux habitants du Vermont des alternatives de transport ont droit à jusqu'à 5 primes d'incitation renforcée de 5 000 \$ en plus des 15 incitations au montant standard de 2 500 \$.

Ce financement peut être utilisé pour l'achat ou la location de Véhicules Électriques Branchables (VEB) ou d'autres options de flotte éligibles, y compris les vélos électriques, les vélos cargo électriques, les vélos électriques adaptés, les motos électriques ou les motoneiges électriques.

Les candidats doivent démontrer que le(s) véhicule(s) financé(s) contribuera(ont) à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Tous les véhicules achetés ou loués grâce à ce programme d'incitation doivent être conservés par le candidat pendant un minimum de vingt-quatre (24) mois et des efforts raisonnables doivent être déployés pour revendre ces véhicules aux concessionnaires automobiles participant au programme MileageSmart du Vermont, le programme d'incitation pour les véhicules d'occasion destiné aux personnes à revenu éligible du Vermont.

Processus de candidature

Pour postuler au Programme d'Électrification de votre Flotte, les propriétaires de flottes doivent remplir le formulaire de candidature en ligne. Les candidatures seront examinées par un comité composé du personnel de l'Agence des Transports. Les candidats seront ensuite contactés par un appel de présélection pour confirmer leur éligibilité et fournir les documents justificatifs. Tous les candidats sont encouragés à examiner attentivement l'Avis de Financement Disponible (NOFO), les Directives du Programme, ainsi que les ressources supplémentaires disponibles pour soutenir et financer les efforts d'électrification des flottes, disponibles sur le site web de [l'Agence des Transports](#).

*Si vous **ne parlez pas anglais** et avez besoin d'une assistance de traduction, veuillez contacter le personnel de l'Agence des Transports par courriel à AOT.climate@vermont.gov pour être mis en relation avec les services de traduction et d'interprétation sous contrat avec l'État. Veuillez laisser votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail afin que nous puissions vous contacter avec un traducteur pendant les heures d'ouverture de 8h00 à 16h30.*